

La Location-Accession

Une accession à la propriété avantageuse



La location-accession est un dispositif national qui permet à des ménages d'accéder à la propriété de manière progressive et sécurisée, avec ou sans apport personnel, en étant dans un premier temps locataire du logement.

Un achat en 2 phases

L'accédant à la propriété signe un contrat de location-accession, avant d'entrer dans son logement en tant que locataire-accédant. Il verse une redevance comprenant un équivalent loyer et un complément d'épargne. Après 1 an de phase locative, il peut demander à lever l'option d'achat et devenir pleinement propriétaire de son logement. L'épargne cumulée pendant la phase locative vient en déduction du prix de vente.

Les avantages



Comment en bénéficier

L'obtention du PSLA est soumise à 2 conditions :

- Le respect des plafonds de revenus (revenus fiscaux de référence de l'année N-2) définis réglementairement au 01/01/19
- Le logement doit constituer l'habitation principale de l'acquéreur

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B et C
1	24 592
2	32 793
3	37 932
4	42 032
5 et +	46 121



La Location-Accession en 4 étapes

